



Programme Formation / Test CACES® R486A : Plateformes Elévatrices Mobiles de Personne (PEMP)

Durée (test compris) : 14h00, 21h00 ou 28h00 (durée définie en fonction de l'expérience du candidat et du nombre de catégories)

Public(s) concerné(s) : Toute personne appelée à conduire une PEMP appartenant à l'une des catégories de la recommandation 486A de la CNAM.

CACES® proposés : A ; B

Prérequis :

- > 18 ans d'âge minimum.
- > Compréhension du français nécessaire à l'application des instructions.
- > Aptitude médicale à la conduite d'une PEMP.
- > Permis de conduire B.

Pour la partie pratique, le candidat doit être muni de ses EPI (gants de manutention, chaussures de sécurité, EPI contre les chutes de hauteur, protection auditives, vêtement rétro réfléchissant).

Nombre de stagiaires par session : Minimum : 1 - Maximum : 5 selon catégories et options

Objectifs pédagogiques : Apporter au candidat :

- > Les connaissances réglementaires et techniques relatives à l'utilisation des PEMP en général.
- > Le savoir-faire nécessaire à la conduite en sécurité de PEMP appartenant à l'une des catégories de la recommandation 486A de la CNAM selon la candidature du salarié.

Evaluer l'acquisition de ces connaissances et savoir-faire nécessaires à l'obtention du CACES® de la catégorie concernée.

La validité du CACES® obtenu est de 5 ans.

Titres et qualités du formateur et du testeur : Ils sont formés à la pédagogie, expérimentés dans la conduite des PEMP de la catégorie concernée et titulaires du ou des CACES® correspondants. Le testeur est agréé par un organisme certificateur accrédité par le COFRAC.

Moyens pédagogiques : Vidéo projection, notices fabricants, divers documents (VGP, etc...) pour l'enseignement théorique.

Plateau technique certifié selon la R486A de la CNAM, PEMP correspondants aux catégories concernées.

Programme

1. Formation : partie théorique (commune à l'ensemble des catégories de la R486A)

- > **Introduction :** Présentation de l'assemblée, des objectifs et des références de la formation.
- > **Réglementation : Connaissances générales :** Le conducteur, les différents acteurs de l'entreprise, les principaux acteurs en prévention des risques professionnels ; Le dispositif CACES®.



- > Technologie des PEMP
- > Types et Catégories de PEMP et de CACES®
- > Notions élémentaires de physique, stabilité des PEMP
- > Risques liés à l'utilisation des PEMP et moyens de prévention associés
- > Exploitation des PEMP
- > Vérification d'usage des PEMP.

2. Formation : partie pratique (limitée à la / aux catégorie(s) de CACES® commandée(s))

Exercices pratiques conformes au référentiel de la R486A et à la catégorie de PEMP.

Evaluation pratique continue durant la formation.

- > **Prise de poste et mise en service**
- > **Adéquation**
- > **Mise en place, conduite et manœuvres** : circulation, positionnement, communication, stationnement, manœuvres de secours...
- > **Chargement / déchargement sur porte engins (en option pour certaines catégorie)**

3. Test

Test théorique : QCM (temps défini)

Test pratique : épreuve pour chaque catégorie (temps défini)

4. Validation :

Attestation nominative de fin de stage.

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des PEMP de la catégorie concernée, si résultat positif

En cas de réussite, le salarié conserve le bénéfice de l'épreuve théorique pendant 12 mois, afin de se présenter aux épreuves pratiques d'une autre catégorie de la R486A.

En cas d'échec partiel (théorie ou pratique), le salarié conserve le bénéfice de la partie validée pendant 12 mois, afin de se représenter aux épreuves non validées, au sein du même organisme.